# EN ROUTE POUR DEMAIN

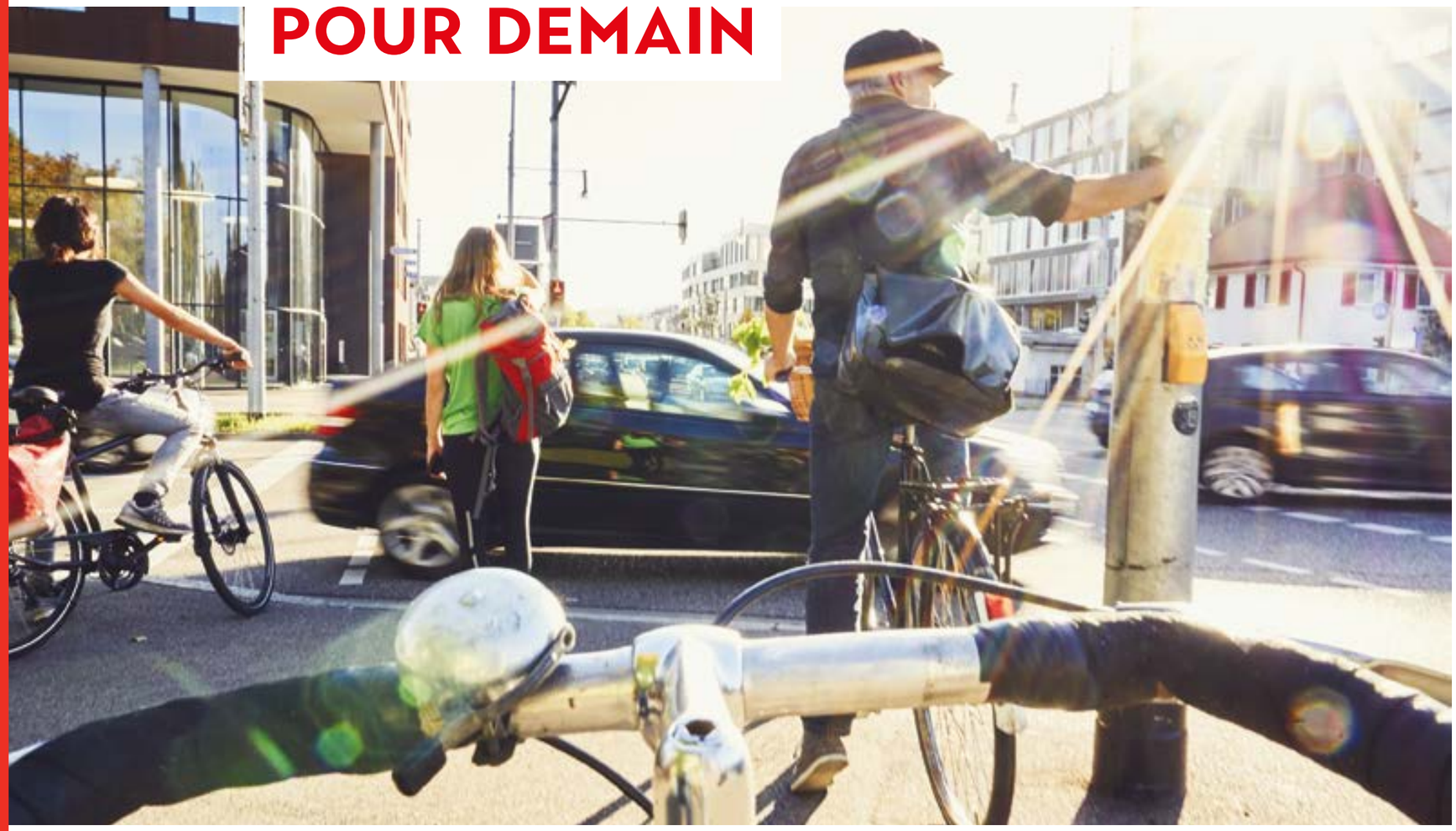

**Pollution de l'air et coût des déplacements font de la mobilité des entreprises un enjeu tout à la fois humain, réglementaire, économique et environnemental. L'optimisation des déplacements se doit d'être désormais au cœur de la stratégie des entreprises.**

Urgence écologique et contraintes réglementaires liées aux déplacements obligent, 78 % des dirigeants et 80 % des salariés considèrent aujourd'hui la mobilité durable comme un enjeu majeur*. Et si leurs flottes de véhicules restent modestes, les entreprises artisanales ont elles aussi conscience que leur efficacité et leur agilité passent également désormais par leur capacité à repenser leur mobilité.

En effet, les TPE et PME sont désormais de plus en plus concernées par les zones à faible émission (ZFE), dispositif reconnu efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier et déjà adopté par les grandes agglomérations d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi pour circuler dans une ZFE, la vignette Crit'Air doit être apposée sur le parebrise. Elle permet de distinguer les véhicules en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques. Les plus polluants et les « non classés » ne pourront pas rouler dans la ZFE lors de certaines plages horaires. « Même si cela concerne principalement les centres urbains, les zones rurales sont aussi touchées et des mesures seront là aussi nécessaires pour réduire la circulation. Dès lors, on imagine l'impact que pourront avoir ces restrictions pour les entreprises artisanales qui pourraient être exclues de leurs zones géographiques d'intervention », souligne Laurent Caverot, responsable environnement et innovation de la CRMA. « Les entreprises n'ont désormais plus d'autre choix que de respecter la réglementation, de repenser leurs déplacements. Elles ont toutes à y gagner, à commencer par réduire leurs dépenses. »

## AGIR DIFFÉREMMENT

**Limiter les coûts**

Ce poste de dépenses est assez peu reconnu par les entreprises artisanales, la mobilité représente pourtant un coût considérable. « Il est fréquent que les entreprises ne calculent pas le coût réel de leur mobilité : l'achat du véhicule, le coût des carburants mais aussi des assurances, l'entretien, le stationnement, les péages, ou le temps « perdu » dans les déplacements ou les bouchons », souligne Laurent Caverot, « l'enjeu économique de la mobilité est important et amène à réfléchir au moyen de faire des économies. » Parmi les solutions les plus simples à mettre en œuvre, il faut avant tout repenser l'organisation de l'entreprise autour de ces déplacements.

**Organiser la mobilité**

« La solution paraît trop simple mais elle est d'une indiscutable efficacité. Organiser ses tournées, optimiser ses déplacements et l'approvisionnement de ses chantiers ou de son commerce constituent la base d'une organisation optimale. Des matériaux ou des outils oubliés, des ruptures de stock peuvent conduire une entreprise du bâtiment à multiplier les déplacements et de fait à baisser sa productivité. De même, comparer les différents itinéraires pour effectuer une tournée de livraison permet d'optimiser le temps passé sur les routes et de réaliser des économies substantielles. La mobilité doit se gérer comme tous les flux de l'entreprise. Les outils numériques sont pour cela des aides efficaces.

**Aller plus loin avec l'écoconduite**

Également appelée conduite économique, l'écoconduite permet de réduire la consommation, les dépenses en carburant et de respecter l'environnement grâce à l'apprentissage d'une conduite souple et modérée. « Les entreprises peuvent s'engager dans cette pratique en participant à une formation qui leur permet d'apprendre à être économes (éviter un démarrage brutal à froid, veiller au chargement du véhicule, ne pas rouler avec des pneus sous-gonflés, ou encore couper son moteur en cas d'arrêt de plus d'une minute). Il faut savoir qu'un moteur surconsomme sur les premiers kilomètres (+ 25 %), les trajets courts sont donc à éviter et il vaut mieux débuter ses tournées par le point le plus éloigné. Former ses salariés à l'écoconduite permet à l'entreprise de réaliser très rapidement de réelles économies.

## QUELLES SOLUTIONS CHOISIR

Face à l'enjeu environnemental, l'avenir s'annonce compromis our les véhicules thermiques. Comme Paris qui déclare bannir les véhicules diesel d'ici 2024 et ceux à essence d'ici 2030, de nombreuses grandes villes envisagent en effet de prendre des mesures limitant la circulation des véhicules à combustibles fossiles. À court terme, seuls les Crit'Air 0, 1 et 2 pourront circuler dans les grandes villes. Mais des alternatives existent. ▸

**Les véhicules électriques et hybrides rechargeables**
Avec plus de 17 000 véhicules de société en 2018, les ventes de véhicules électriques ont progressé de 45 % selon l'Observatoire du véhicule d'entreprise (OVE). Il est vrai que les constructeurs font « feu de tout bois » et proposent des véhicules électriques ayant une autonomie de plus en plus intéressante. Les dernières batteries affichent aujourd'hui jusqu'à 400 km d'autonomie et les bornes de recharges se multiplient. Des solutions hybrides sont également proposées. « À côté des petites citadines totalement électriques et destinées à effectuer peu de kilomètres, le choix peut également s'orienter vers les véhicules hybrides dotés d'un moteur thermique et d'une batterie. Les derniers véhicules hybrides rechargeables se développent et constituent à ce titre une alternative particulièrement intéressante avec 50 km sur la batterie électrique et 400 km sur le moteur thermique. » Bien que plus chers à l'achat, ces véhicules bénéficient d'un bonus lors de l'acquisition.

**Les véhicules à hydrogène**
Avec 12 000 véhicules en circulation dans le monde, l'hydrogène commence à apparaître pour certains comme la solution d'avenir. La pile à combustible fonctionnant à l'hydrogène alimente le moteur électrique, avec pour résultats une autonomie plus importante et un temps de recharge équivalent à un passage à la pompe à essence. Afin de booster la mobilité hydrogène, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui concentre de nombreux acteurs de la filière hydrogène, a d'ailleurs décidé d'en faire une filière d'excellence. La Région et ses partenaires privés ont lancé le projet Zero Emission Valley (ZEV). L'objectif est de déployer 20 stations hydrogène et une flotte de 1 000 véhicules afin de proposer à terme des véhicules hydrogène à un prix équivalent à celui des véhicules diesel.

**Les vélos et triporteurs électriques**
Autre solution, le triporteur électrique séduit nombre d'artisans. C'est le cas notamment de Benoît Quétier dont l'entreprise Rakor plomberie, à Lyon, a fait le choix de l'écomobilité. « Lorsque j'ai créé l'entreprise en 2015 j'étais conscient des problèmes liés au stationnement à Lyon, à la circulation et on parlait déjà de la future ZFE. J'ai donc préféré anticiper et j'ai opté pour le triporteur électrique afin de m'affranchir de toutes ces difficultés. Aujourd'hui, je dispose aussi d'un vélo cargo et d'une camionnette électrique. J'ai donc la possibilité d'optimiser mes déplacements en fonction des chantiers. La seule contrainte d'un triporteur est de penser la logistique différemment. Il faut réfléchir à l'intervention en amont pour limiter la charge. Ce mode de transport offre beaucoup de souplesse et une grande efficacité dans les déplacements. »

« Au vu des contraintes environnementales à venir, les entreprises devront anticiper et changer leur mobilité en étudiant parmi les nombreuses solutions alternatives celle qui convient le mieux à leur activité et à leur zone d'intervention », précise Laurent Caverot. C'est d'ailleurs pour les aider dans cette démarche que dans le cadre du programme mobilité soutenu par l'ADEME, les conseillers environnement du réseau des CMA proposent aux entreprises de faire le point : l'occasion de réaliser un diagnostic mobilité et d'évaluer la solution la plus adaptée à leurs déplacements. ■

*Retrouvez en vidéo les artisans ayant choisi des modes de déplacement éco-responsables sur crma-auvergnerhonealpes.fr*

*En partenariat avec :*

*Source 2ème baromètre de la mobilité durable, Opinion Way





# L'ÉCOCONDUITE EN CHIFFRES CLÉS

**10 à 20 %**
de carburant économisé

**6 à 10 %**
de baisse du budget d'entretien du véhicule

**10 à 15 %**
de sinistres en moins

**25 %**
de carburant économisé sur autoroute avec une vitesse réduite à 110 km/h au lieu de 130 km/h

**1L/100 KM**
économisé lorsque la climatisation est éteinte

**NOUS CONTACTER**
Chambre de Métiers et de l'Artisanat

**INTERVIEW**

## Jérôme d'Assigny,
*directeur régional de l'ADEME*

**Quelles sont les missions de l'Agence du développement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME ) ?**
L'ADEME est une agence d'État. Elle intervient sur les questions de transition écologique et d'économie circulaire c'est-à-dire tout ce qui à trait à la diminution des déchets, à l'écoconception des produits, au développement de la production de chaleur renouvelable (la chaleur représente 47 % de nos besoins en énergie) et aux moyens de réaliser des économies d'énergie. Concernant ce dernier point, la rénovation énergétique des bâtiments et la mobilité représentent 80 % de notre objectif et vise à diminuer par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

**Pourquoi et comment l'ADEME s'engage-t-elle en matière de mobilité des entreprises ?**
L'enjeu climatique est énorme puisque le transport est le premier émetteur de gaz à effet de serre en France. La qualité de l'air est également une préoccupation, comme en témoigne la pollution à l'ozone du début de l'été, tant en ville qu'à la campagne. Enfin l'impact économique est réel puisque le poste transport peut représenter un budget conséquent pour les entreprises artisanales. Dans ce contexte, le rôle de l'ADEME est d'accroître le mix énergétique. Les entreprises ont aujourd'hui la possibilité de choisir leur énergie : l'électricité, l'hydrogène, voire le gaz, notamment pour les camions. Les artisans disposent donc d'un éventail de solutions qui vont répondre aux besoins de leurs entreprises en termes de déplacements et à leurs usages. L' ADEME accompagne cette transition en développant l'installation de bornes de recharge des véhicules électriques et de stations de distribution de gaz. Nous intervenons également sur la sobriété des transports en développant des solutions de covoiturage et de partage. En partenariat avec le réseau des CMA, nous incitons les artisans à avoir une réflexion globale sur leur métier afin d'imaginer des solutions alternatives afin de toujours pouvoir se déplacer malgré les contraintes actuelles et à venir.